# ENTREPRENDRE POUR LA DÉFENSE ET LA PROTECTION DES EAUX ET RIVIÈRES

SOUTENEZ L'ACTION D'ANPER-TOS !
SEULE ASSOCIATION NATIONALE RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ŒUVRANT DEPUIS 1958 POUR LA DÉFENSE DE L'EAU, DES LACS, DES RIVIÈRES ET DES ESPÈCES

**ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX ET RIVIÈRES TRUITE - OMBRE - SAUMON**

ANPER TOS

# LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUS DE 60 ANS DE COMBAT !

La bonne volonté de quelques hommes, réunis autour de la défense des espèces symboles de milieux aquatiques de bonne qualité, fut à l'origine de la création de l'Association Nationale de Protection des Salmonidés - Truite, Ombre, Saumon - plus connue sous le sigle TOS en 1958.

Les actions de l'Association ont nécessairement évolué au fil des décennies avec des problématiques beaucoup plus complexes dans la lutte contre les grands barrages et contre les pollutions des milieux aquatiques.

## TRUITE - OMBRE - SAUMON

En 1993, TOS devient l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières (ANPER) marquant ainsi sa volonté d'étendre son périmètre d'action, non plus aux seules rivières de première catégorie mais à l'ensemble des EAUX : nappes phréatiques, zones humides, ruisseaux, rivières, fleuves, lacs, mers et océans.

ANPER-TOS est une association indépendante, citoyenne et apolitique.

Elle a participé, depuis sa création, à l'élaboration et à la promotion d'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires : Loi Guillon en 1960 portant sur l'interdiction de la commercialisation des salmonidés sauvages, Loi sur l'eau et la lutte contre la pollution de 1964, Loi pêche en 1984 reconnaissant d'intérêt général la protection du patrimoine piscicole.

ANPER-TOS nécessite un investissement quotidien de la part de ses membres bénévoles avec un réseau composé de groupes locaux.

ANPER-TOS c'est un réseau de personnes morales et physiques, avec des membres actifs et compétents au sein de commissions :

- Juridique : avec une expertise reconnue dans la maîtrise des procédures administratives civiles et pénales pour faire appliquer le droit de l'environnement.

- Scientifique et technique avec des experts en géologie, hydrogéologie, hydromorphologie des cours d'eau

- Communication

- Secrétariat, finances ...

AGIR - SENSIBILISER - CONTRIBUER - PRÉSERVER

ANPER

# POURQUOI CHOISIR ANPER-TOS ?

## ANPER-TOS : UNE STRATÉGIE

L'association, dans sa mission d'intérêt général, est un vecteur d'idées fondées sur des valeurs fondamentales telles que :

- L'engagement citoyen pour une cause essentielle à la vie de l'homme : l'EAU.

- La défense et la préservation des équilibres des écosystèmes aquatiques naturels et de l'ensemble de la biodiversité ANPER agit toujours en gardien vigilant du respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Par son expertise, l'association a vocation à participer activement aux projets de modification et d'adaptation de la législation et des réglementations par ses interventions auprès des parlementaires

## ANPER-TOS : DES RÉSULTATS

- 800 affaires contentieuses ont été engagées par ANPER-TOS depuis sa création. Plus d'une centaine de jurisprudences à son actif qui viennent renforcer l'arsenal juridique indispensable à l'application du droit de l'Environnement. Elles apportent aux magistrats un éclairage sur un domaine juridique complexe encore peu ou mal connu, et bien souvent difficile à appréhender dans sa mise en œuvre.

- ANPER-TOS agit pour le droit à une ressource en EAU propre, pure et abondante.

# L'ASSOCIATION MET EN PLACE DIVERSES ACTIONS DE TERRAIN QUI PERMETTENT DE SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC.

- **Les BAR (bacs à rives),** implantés en Normandie sur le bord des rives et permettant au grand public de ramasser les déchets polluants les cours d'eau et les sentiers. Les déchets sont ramassés tous les mois, comptés, analysés, pesés. L'association tient ainsi une base de données sur les déchets sauvages polluants les cours d'eau.

- **Le protocole OMIR,** qui permet au grand public d'identifier la qualité des cours d'eau grâce à l'observation des microinvertébrés dans un protocole simple d'utilisation.

- **Le protocole OFER,** qui sensibilise le grand public et l'invite à s'interroger sur la problématique d'eutrophisation de nos cours d'eau.

- **Les interventions scolaires,** de la maternelle au collège afin de sensibiliser les plus jeunes à la pollution plastique, ses dangers et aux autres problématiques liées à l'eau (quantité, qualité, biodiversité, économie d'eau).

- **Les conseils,** sur les problématiques écologiques et environnementales actuelles.

- **Les luttes contre les pollutions, le braconnage,** où des dossiers importants sont envoyés en justice.

AGIR - SENSIBILISER - CONTRIBUER - PRÉSERVER

ANPER TOS

# LA PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE : UN DEVOIR RECONNU PAR LA LOI

Le 1er mars 2005, le Congrès a donné une valeur constitutionnelle à la Charte de l'environnement de 2004, au même titre que la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Cette Charte prévoit en son article 2 que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »

En pratique, le mécénat environnemental entre dans ce cadre en contribuant, notamment, aux actions suivantes :

-Protection des espèces,

-Protection des habitats (milieu marin, littoral, forêt, etc),

-Recherches (observatoire de la faune et de la flore),

-Participation à des programmes sur le changement climatique,

- Lutte contre les pollutions,

-Santé environnement,

-Education à l'environnement,

-Protection des sites et des paysages

# À QUOI VA SERVIR L'OPÉRATION DE MÉCÉNAT ?

ANPER-TOS A BESOIN DE RESSOURCES VARIÉES POUR GARANTIR L'EFFICACITÉ DE SES ACTIONS À TRAVERS LE CADRE DES MISSIONS QU'ELLE S'EST FIXÉE C'EST-À-DIRE :

- **Les actions de sensibilisation,** auprès du grand public, à la protection des eaux et milieux aquatiques naturels.

- **Le développement** de l'esprit associatif auprès des nouvelles générations.

- **Les actions de formation** en droit de l'environnement et aux procédures contentieuses.

- **Les actions de terrain** en faveur de la protection d'espèces de la faune aquatique menacées d'extinction.

- **L'accompagnement** des élus dans leurs prises de décision en faveur d'un retour à une bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques.

- **L'amplification d'un réseau de juristes** spécialisés en droit de l'environnement.

- **L'intégration des débats** au sein des commissions parlementaires nationales et européennes.

## TOUTES LES FORMES DE MÉCÉNAT SONT POSSIBLES :

- Financiers : faire un don.

- Matériels : un espace dans vos locaux, la réalisation de produits finis destinés à la communication et/ou d'outils pédagogiques ...

- Compétences spécifiques des membres de votre personnel mis à disposition pour les projets d'ANPER.

- Parrainage d'une ou plusieurs actions d'ANPER répondant à l'objet même de l'association, notamment sur des zones sensibles ou plus vulnérables (ex : zones karstiques, nappes souterraines, etc).

AGIR - SENSIBILISER - CONTRIBUER - PRÉSERVER

# LES ACTIONS DE L'ANPER-TOS

AGIR

SENSIBILISER

PRÉSERVER

CONTRIBUER

AGIR - SENSIBILISER - CONTRIBUER - PRÉSERVER

ANPER TOS

# IL EST TEMPS D'ENTREPRENDRE AVEC NOUS !

CONTACT MÉCÉNAT :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION
DES EAUX ET RIVIÈRES
TRUITE - OMBRE - SAUMON

AU SIÈGE ADMINISTRATIF,
50750 SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE

HTTPS://ANPER-TOS.FR

ANPER.TOS@GMAIL.COM

@ANPER_TOS

ANPER NATIONALE